

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00636
Numéro SIREN : 485 327 738
Nom ou dénomination : DAOS

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt 4064

1. The first part of the document is a list of the names of the persons who were present at the meeting. The names are listed in alphabetical order.

2. The second part of the document is a list of the topics that were discussed at the meeting. The topics are listed in alphabetical order.

3. The third part of the document is a list of the actions that were taken at the meeting. The actions are listed in alphabetical order.

4. The fourth part of the document is a list of the decisions that were made at the meeting. The decisions are listed in alphabetical order.

5. The fifth part of the document is a list of the recommendations that were made at the meeting. The recommendations are listed in alphabetical order.

6. The sixth part of the document is a list of the conclusions that were reached at the meeting. The conclusions are listed in alphabetical order.

DAOS

SAS au capital de 37.000,00 euros

Siège social : Avenue du Président Kennedy

87000 LIMOGES

Siren 485.327.738. - RCS LIMOGES (dépt.87)

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 07 JANVIER 2019 A 18:30

EXPRIMEE DANS UN ACTE

LE SOUSSIGNE :

Monsieur **Daniel BOOS**

Demeurant à LIMOGES (87000) Cours Gay Lussac

Après avoir exposé :

- qu'il est le seul associé de la SAS DAOS, désignée en tête de la présente décision,
- qu'aux termes des statuts de la SAS DAOS, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte ;

A pris la décision suivante

Etant exposé :

- que par courrier en date du 31 décembre 2018, adressé en recommandée avec accusé de réception le 04 janvier 2019, reçu le 07 janvier 2019, la Société LIGNE CLAIRE & ASSOCIES, représentée par Monsieur Damien LOUIS, exerçant à LIMOGES (87000) 16, rue Bernard Lathière, a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire avec effet au 31 décembre 2018 ;

Monsieur Daniel BOOS, associé unique :

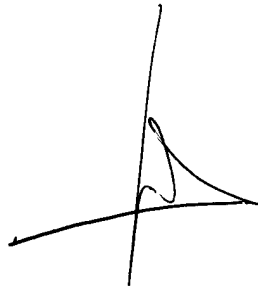
- prend acte de la démission de la Société LIGNE CLAIRE & ASSOCIES, exerçant à LIMOGES (87000) 16, rue Bernard Lathière, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire avec effet à compter du 31 décembre 2018 ;
- décide de nommer Monsieur Julien CARREAU, exerçant à FEYTIAT (87220) 2, rue Thomas Edison, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de la société LIGNE CLAIRE & ASSOCIES, démissionnaire, savoir : sauf rupture anticipée ou modification de la date de clôture de l'exercice social, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- décide de nommer Adrien SAPELIER exerçant à GUERET (23000) 8 Avenue Pierre Mendès France, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Julien CARREAU, savoir : sauf rupture anticipée ou modification de la date de clôture de l'exercice social, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;



- confère les pouvoirs les plus étendus à Maître Denis LALANE, Avocat au Barreau de BRIVE LA GAILLARDE, représentant le Cabinet d'Avocats FIDAL, en son bureau de BRIVE LA GAILLARDE (19100) Immeuble Kennedy – rue Général Guédin, pour effectuer tous autres dépôts, formalités ou publications.

Clôture

La présente décision sera consignée au registre des décisions tenu au siège social de la SAS
DAOS.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke intersecting it, and a small loop at the top.

